

## AMENAGEMENT DE L'EST NOCEEN, GYMNASE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

*Extraits du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2004*



### ■ APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION URBAINE POUR LE QUARTIER DES FAUVETTES ET DEPOT DU DOSSIER AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (A.N.R.U.)

**Pour : 38**

### ■ VENTE DES TERRAINS SITUES 1 A 13 CHEMIN DES PROCESSIONS.

Afin de concrétiser ce projet et constituer l'assiette foncière de la future résidence sociale, il est nécessaire de céder à la SONACOTRA les terrains communaux sis 1 à 13 chemin des Processions pour une contenance globale de 5 000 m<sup>2</sup>.

Le prix est fixé à 575 000 €.

La réalisation de la vente dépendra notamment de l'obtention par l'acquéreur des autorisations administratives et financements nécessaires à la réalisation de l'opération.

**Pour : 38**

### ■ ETUDE D'AMENAGEMENT DE L'EST NOCEEN. DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, AU CONSEIL REGIONAL ET AU CONSEIL GENERAL.

Par délibération du 24 juin 2004, le Conseil Municipal a décidé la création d'un périmètre d'étude sur l'Est Nocéen concernant une superficie de 266 ha.

La municipalité a également approuvé le principe de lancement d'une étude globale d'aménagement sur ce secteur.

Il s'agit donc de conduire une étude menant, d'une part à la réalisation d'un diagnostic dynamique, et d'autre part, à des propositions d'actions d'aménagement du territoire d'étude, proposant des trames de composition urbaine, les fonctionnalités du nouveau quartier et les contraintes à observer.

**L'étude constituera une aide à la décision et à la programmation.**

L'étude se déroulera sur une durée de dix mois à compter de la notification du marché.

**Il est proposé de solliciter une aide financière** auprès de :  
La Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 15 %.  
Le Conseil Régional à hauteur de 35 %.  
Le Conseil Général à hauteur de 30 %.

**Pour : 32 – Contre : 1**

### ■ CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GYMNASE ASSOCIE AU COLLEGE BALZAC. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT.

La commune envisage de construire un nouveau gymnase à proximité du collège Honoré de Balzac, rue du Onze Novembre. Cette opération vise deux objectifs.

D'une part, la commune souhaite mettre à la disposition des collégiens un équipement sportif accessible, récent et de qualité. Actuellement, les collégiens doivent se rendre

au gymnase Marcel Cerdan dont le planning d'occupation est saturé.

D'autre part, il s'agit de répondre aux besoins exprimés par les Nocéens et leurs associations sportives.

Le projet prévoit la construction d'un gymnase d'une surface de 1 550 m<sup>2</sup> comprenant une aire d'évolution multi-sports (22 x 44 m, hauteur libre de 9m minimum), un mur d'escalade, une salle de réunion (20 m<sup>2</sup>), deux vestiaires joueurs, un bureau, une infirmerie, deux salles de stockage pour le matériel, un local pour les associations, une chaufferie, des sanitaires, une entrée, et un logement pour le gardien.

Le gymnase sera construit sur les terrains de tennis inutilisés et sur l'emplacement actuel des terrains de sport du collège. Un réaménagement complet des terrains de sport est donc prévu : gymnase, parking visiteurs, reconstruction des deux terrains de sports et de la piste de vitesse.

Le coût total de l'opération est estimé à 2 045 576 € hors taxes. Le Conseil Général finance l'opération à hauteur de 762 245 € et le Conseil Régional de 507 335 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat une subvention de 320 000 €.

**Pour : 38**

### ■ AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE ANDRE CHENIER. MARCHES NEGOCIES AVEC LA SOCIETE CICO (LOT N° 8 : ELECTRICITE, COURANTS FAIBLES) ET L'ENTREPRISE YVES PRIGENT (LOT N° 11 : VRD).

**Pour : 38**

### ■ DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CREATION DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS.

Les travaux relatifs à la création de la Maison des Services Publics consistent à réhabiliter l'ancien bâtiment de France Telecom, rue Paul et Camille Thomoux, acheté par la ville le 30 septembre 2002.

Cette réhabilitation portera plus particulièrement sur le cloisonnement intérieur, la réfection des murs, sols, plafonds, la révision et la modification des réseaux des lots techniques, à savoir électricité, plomberie, chauffage, ventilation, climatisation, création d'un logement. Les travaux, d'un montant de 970 887 € toutes taxes comprises, vont commencer très prochainement. La durée prévisionnelle du chantier est de sept mois.

Le changement d'affectation de surface de bureaux en logement nécessite le dépôt d'un permis de construire.

**Pour : 38**

### AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR LE LOT N° 4 DE LA COPROPRIETE SITUEE 27 RUE FOULQUES.

**Unanimité**